

Agrément Technique ATG avec Certification



ÉQUIPEMENT – SYSTÈMES
D'ÉVACUATION D'EAU ET
D'ÉGOUTS

Geberit Silent-db20

Valable du 28/2/2022
au 27/2/2027

Opérateur d'agrément et de certification



Belgian Construction Certification Association
Rue d'Arlon, 53 – 1040 Bruxelles
www.bcca.be – info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

GEBERIT NV
Beulieustraat 6
1830 Machelen
Tél. : +32 (0)2 2520111
Fax. : +32 (0)2 2510867
Site Internet : www.geberit.be
Courriel : info.be@geberit.com

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du système (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du système en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du système et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du système soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du système à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du système à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme « entrepreneur », en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme « exécutant », « installateur » et « applicateur ».

2 Objet

Système de conduites en PE-S2, à savoir un mélange de polyéthylène haute densité (HDPE) et de sulfate de baryum, présentant des diamètres extérieurs compris entre 56 mm et 160 mm. Le système d'évacuation Geberit Silent-db20 se compose d'un ensemble de tuyaux, d'accessoires, de fixations et de matériaux isolants acoustiques. Les raccords sont réalisés par soudure bout-à-bout, au moyen de manchons électrosoudables ou de manchons de dilatation longs ou courts. En cas d'exécution correcte, le système assure l'évacuation d'eau avec une production de bruit plus faible que dans le cas d'un système conventionnel dans une configuration identique.

Le système d'évacuation Geberit Silent-db20 peut être utilisé à l'intérieur du bâtiment et/ou enterré dans le bâtiment pour l'évacuation par gravité d'eaux pluviales et d'eaux ménagères usées conformément aux STS 62 « Tuyauteries sanitaires » et à la Note d'information technique 265 du CSTC, version de juin 2018, « Installations pour l'évacuation des eaux usées dans les bâtiments ».

Le système d'évacuation relève, en matière de résistance thermique, de la classe HT conformément à l'addendum de janvier 1987 aux STS 62 « Tuyauterie sanitaire » et aux STS 35 « Assainissement ». Il convient dès lors pour l'évacuation d'eaux ménagères usées de manière prolongée à 60 °C avec des pointes jusqu'à 95 °C.

Le système d'évacuation Geberit Silent-db20 est compatible avec le système d'évacuation PE Geberit HDPE. Pour les tuyaux de 135 mm de diamètre du système Geberit Silent-db20, des réductions sont prévues afin d'assurer la compatibilité avec les tuyaux de 125 mm de diamètre du système Geberit HDPE.

3 Matériaux

3.1 Tuyaux

Le matériau des tuyaux, PE-S2, propre au système Geberit Silent-db 20, est un mélange de polyéthylène haute densité et de sulfate de baryum. La masse accrue des éléments lui confère ses propriétés acoustiques. Les principales propriétés du matériau sont énumérées au tableau 1.

Tableau 1 – Propriétés du matériau PE-S2

Propriété	
Couleur	Noir
Module d'élasticité	1200 MPa
Masse volumique	1,7 ± 0,1 g/cm ³
Coefficient de dilatation thermique	0,18 mm/(m.K) entre 23 et 80 °C
Conductivité thermique	0,43 W/(m.K) à 50 °C

Les surfaces interne et externe des tuyaux sont lisses et propres, sans griffes, cloques, impuretés ou autres imperfections qui pourraient mettre l'aptitude à l'emploi en danger. Les extrémités des tuyaux doivent être propres et découpées perpendiculairement à la ligne axiale.

Le système comprend les dimensions de tuyaux suivantes ⁽¹⁾, reprises au tableau 2.

Tableau 2 – Dimensions des tuyaux

d _e (mm)	d _i (mm)	e (mm)	masse (kg/m)
56 ₋₀ ^{+0,5}	49	3,2 ₋₀ ^{+0,3}	0,9
63 ₋₀ ^{+0,6}	56	3,2 ₋₀ ^{+0,3}	1,0
75 ₋₀ ^{+0,7}	67	3,6 ₋₀ ^{+0,4}	1,4
90 ₋₀ ^{+0,75}	78	5,5 ₋₀ ^{+0,5}	2,5
110 ₋₀ ^{+0,8}	97	6,0 ₋₀ ^{+0,5}	3,3
135 ₋₀ ^{+0,85}	122	6,0 ₋₀ ^{+0,5}	4,1
160 ₋₀ ^{+0,95}	147	7,0 ₋₀ ^{+0,7}	5,8

d_e : diamètre extérieur du tuyau (mm) ;
d_i : diamètre intérieur du tuyau (mm) ;
e : épaisseur de paroi du tuyau (mm).

Les tuyaux sont fabriqués par extrusion en longueurs standard de 3 m.

Le marquage des tuyaux s'effectue comme suit :

- Marque + logo GEBERIT
- SILENT-db20 ²
- Diamètre extérieur x épaisseur de paroi ø
- PE-S2
- Agréments : ATG 2529, Z-42.1-265 DIN 4102 B2 Ü (e.a.)
- Date de production

3.2 Accessoires

Les accessoires du système d'évacuation Geberit Silent-db20 sont également en - PE-S2 (propriétés du matériau : voir § 3.1). Ils sont fabriqués par injection et par soudage de différents composants. L'épaisseur de paroi est au moins égale à celle des tuyaux qui y correspondent. Le système comprend une gamme complète d'accessoires (réductions, coudes, tés, regards de visite, manchons de dilatation) dont la description est reprise dans la documentation technique du système.

Les accessoires du système Geberit Silent-db20 sont caractérisés par leurs nervures en relief qui se présentent transversalement sur la face extérieure de l'accessoire. Elles accroissent la masse de l'accessoire et servent ainsi à améliorer les propriétés acoustiques de celui-ci.

Les surfaces interne et externe des tuyaux sont lisses et propres, sans griffes, cloques, impuretés, pores ou autres imperfections préjudiciables.

Le marquage des accessoires se présente comme suit :

- Geberit ;
- PE-S2 ;
- Numéro d'article ;
- Diamètre.

⁽¹⁾ : En raison de leur plus grande épaisseur de paroi, les tuyaux ne relèvent pas des séries de tuyaux S 12,5 ou S 16 et le diamètre de 135 mm n'est pas un diamètre normalisé. C'est une des raisons pour lesquelles les tuyaux ne tombent pas sous le règlement d'application pour l'utilisation et le contrôle de la marque BENOR dans le secteur des tuyauteries plastiques pour conduites en polyéthylène (PE) destinées à l'évacuation d'eaux usées (à basse et haute température) dans les bâtiments.

⁽²⁾ : Ne pas confondre avec une atténuation phonique de 20 dB (A).

3.3 Manchon de dilatation

3.3.1 Manchon de dilatation long

Le manchon de dilatation long (en PE-S2) pour les diamètres 75 mm, 90 mm, 110 mm et 135 mm peut reprendre les dilatations thermiques d'une longueur de tuyau de 6 m pour un domaine d'application entre -10 °C et + 60 °C ($\Delta t = 70 \text{ K}$ ou 85 mm). Ce manchon de dilatation est soudé au tuyau.

Lors du montage, il y a lieu de tenir compte de l'échelle de gradation gravée sur le manchon, qui indique la profondeur d'emboîtement en fonction de la température de montage.

Marquage : Numéro d'article / marque / diamètre / orientation de pose / date de production

3.3.2 Manchon de dilatation court

Le manchon de dilatation court est fabriqué en polypropylène PP noir. Il est destiné aux diamètres 56 mm, 63 mm et 160 mm. Il peut reprendre les dilatations thermiques d'une longueur de tuyau de 3 m. Toutefois, il ne peut pas être utilisé dans le cas d'évacuation d'eau très chaude (équipements de cuisine, hôpitaux, etc.). Ce manchon de dilatation est fixé au tuyau par emboîtement.

Marquage : Numéro d'article / marque / diamètre / orientation de pose / date de production

3.4 Manchon électrosoudable

Les assemblages par manchons électrosoudables sont réalisés au moyen des manchons électrosoudables du système d'évacuation PE Geberit HDPE. Le système d'évacuation Geberit Silent-db20 comprend un manchon électrosoudable supplémentaire pour l'assemblage de tuyaux de 135 mm de diamètre.

Ces manchons électrosoudables sont fabriqués par injection.

La soudure est effectuée après assemblage comme un manchon classique en faisant passer un courant électrique dans les résistances coulées dans la paroi du manchon. Cette soudure est réalisée au moyen d'un appareil à souder électrique automatique livré par la firme Geberit.

3.5 Raccord à compression

Le raccord à compression se compose d'un corps de raccord en acier Cr-Ni 1.4301, d'une bague d'étanchéité en EPDM à butée intégrée et d'un écrou de serrage.

Marquage : Geberit / diamètre (DN, d) / numéro d'article.

3.6 Colliers

Les colliers du système d'évacuation Geberit Silent-db20 se composent d'un double collier en acier galvanisé comportant à l'intérieur une garniture profilée supplémentaire en EPDM. Cette dernière sert à réduire la transmission de bruits de choc vers les murs. La suspension des colliers est réalisée au moyen d'une tige filetée.

Marquage : Marque / diamètre / DNø / System Shänis.

3.7 Matériaux d'isolation acoustique ⁽³⁾

Le système d'évacuation Geberit Silent-db20 comprend deux sortes d'isolant acoustique : l'isolant contre les bruits de choc et l'isolant contre les bruits aériens.

- Fourreau isolant (bruits solidiens) : fabriqué en mousse PE, il empêche le contact direct entre le tuyau et la structure du bâtiment. Ce fourreau est de couleur bleu clair. Il existe en six dimensions différentes, chaque fois en rouleaux de 15 m, voir le tableau 3 :

Tableau 3 – Fourreau isolant

Diamètre intérieur du fourreau (mm)	Diamètre du tuyau (mm)
73	56
83	63
97	75
109	90
130	110
155	135

- Bande d'isolant auto-adhésive (bruits de choc) : en tissu synthétique de 3 mm d'épaisseur et de 70 mm de largeur, composée du même matériau que le fourreau isolant. Livraison en rouleaux de 3,60 m.
- Isolant Geberit Isol (bruits aériens) : se compose d'une mousse PU de 15 mm avec feuille lourde en EVA comprenant des charges minérales d'1,4 mm et une feuille de recouvrement en PE de 0,07 mm d'épaisseur. Geberit Isol est livré en différentes dimensions.

4 Mise en œuvre

4.1 Généralités

La conception du système d'évacuation et le choix des dimensions doivent correspondre aux prescriptions du règlement communal et, à défaut, aux dispositions de la Note d'information technique 265 du CSTC, version de juin 2018, « Installations pour l'évacuation des eaux usées dans les bâtiments » et du STS 62 « Tuyauteries sanitaires », § 62.00.08, ainsi qu'à celles du STS 35, premier volume, « Assainissement – Égouts privés, Épuration domestique ».

L'exécution n'est autorisée qu'à une température ambiante > à 5 °C.

La firme Geberit fournit sur demande des conseils pour la conception de l'installation et la mise en œuvre correcte de ses produits.

4.2 Stockage et transport

Le stockage et le transport doivent être réalisés conformément au rapport technique CEN/TR 13801 : « Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Thermoplastiques - Pratiques recommandées pour la pose ».

⁽³⁾ : Voir le § 5.2 pour ce qui concerne les performances acoustiques du système d'évacuation.

4.3 Raccordements

Le système d'évacuation Geberit Silent-db20 distingue trois méthodes d'assemblage des conduites et/ou des accessoires :

- raccordements par soudure au miroir : les assemblages par soudure au miroir doivent être réalisés au moyen d'un appareil à souder au miroir. Les sections de conduites et autres éléments façonnés sont rabotés d'équerre et ébarbés correctement avant d'être portés à une température de ± 210 °C puis pressés l'un contre l'autre sous une contrainte de 0,15 N/mm².
- raccordements par électrosoudure : après avoir ébarbé, gratté et nettoyé les éléments à assembler, ces derniers sont montés dans le manchon électrosoudable. Lors du branchement de l'appareil à souder à ce manchon, celui-ci exécute automatiquement, une fois le bouton poussoir actionné, l'ensemble du processus de soudure. Au terme de la soudure, un témoin de soudure jaune apparaît clairement à la vue et au toucher pour indiquer que le manchon est soudé des deux côtés.
- raccordements par raccord à compression : cette méthode d'assemblage ne requiert pas d'outillage supplémentaire. Découper les extrémités du tuyau ou de l'accessoire d'équerre. Marquer la distance de 2,6 cm sur le tuyau pour contrôler le bon emboîtement du tuyau dans le raccord à compression. Placer le raccord à compression sur le tuyau. Serrer les écrous du raccord à compression au moyen d'une clé Allen à raison d'un moment de serrage de 20 Nm.

La firme Geberit peut fournir la formation et la documentation voulues concernant la soudure au miroir et/ou l'électrosoudure.

Dans le cas des manchons de dilatation, l'assemblage est réalisé au moyen d'un manchon d'assemblage à joint élastomère. Les extrémités de tuyau et d'accessoires à emboîter sont chanfreinées sous un angle de 15° à 30° et enduites d'un lubrifiant.

4.4 Utilisation comme système d'évacuation ou d'égouts à l'intérieur du bâtiment

4.4.1 Fixation

Les mêmes moyens que pour le système Geberit PE peuvent être utilisés pour le guidage des tuyaux. Le système Geberit Silent-db20 comporte également une coquille de support spécifiquement pour le tuyau de 135 mm de diamètre.

Par ailleurs, le système Geberit Silent-db20 possède ses propres colliers. Il s'agit de colliers galvanisés dont la face intérieure comporte une garniture EPDM servant à atténuer le transfert des bruits de choc. Ils sont conçus de manière à empêcher une compression excessive de la garniture EPDM afin de ne pas porter atteinte aux propriétés d'isolation acoustique de la garniture, tout en permettant le glissement.

Normalement, l'écart maximum entre les colliers s'établit à :

- pour les conduites horizontales : $10 \times d_n$ avec un maximum de 2 m ;
- pour les conduites verticales : $15 \times d_n$ avec un minimum de 2 par hauteur d'étage.

En cas d'évacuation continue à haute température, la pose de la coquille de support est indispensable. La coquille de support soutient le tuyau, auquel elle est fixée au moins tous les 500 mm. L'espacement entre les colliers coulissants s'établit à maximum 3 m.

4.4.2 Montage avec dispositifs de dilatation

Lors de la conception des plans et du montage, il convient de prévoir une possibilité de dilatation tenant compte du coefficient de dilatation linéaire du polyéthylène (0,18 mm/(m.K)).

Sauf circonstances particulières, il y a lieu de prendre en compte les variations de température suivantes :

- conduites d'évacuation d'eau chaude dans le bâtiment : $\Delta t = 60$ °C ;
- conduites posées à l'air libre extérieur : $\Delta t = 70$ °C ;
- système d'égouts suspendus : $\Delta t = 25$ °C.

Cette dilatation ou ce retrait peuvent être repris par le biais de l'une des méthodes ci-après ou par une combinaison de ces dernières en fonction des possibilités de fixation sur chantier.

4.4.2.1 Manchons de dilatation

La variation de la longueur est absorbée dans un manchon de dilatation, l'étanchéité étant assurée par une bague en caoutchouc.

La profondeur d'emboîtement pour une longueur de tuyau de maximum 6 m est indiquée sur le manchon de dilatation en fonction de la température ambiante lors du montage (normalement entre 5 °C et 20 °C).

Il convient de souligner que tout manchon de dilatation doit comporter un point fixe ou doit présenter dans sa proximité immédiate une situation de montage pouvant faire office de point fixe afin d'éviter de la sorte un glissement du manchon de dilatation.

Manchons de dilatation dans le cas de conduites verticales : dans le cas de conduites verticales, un manchon de dilatation est posé par étage. Ce manchon se situe juste au-dessus des raccords horizontaux.

Manchons de dilatation dans le cas de conduites horizontales : dans les sections horizontales droites, il convient de poser des manchons de dilatation à intervalles réguliers en fonction des variations de températures possibles (voir le § 4.4.2). En circonstances normales, l'espacement maximum retenu est de 6 m entre les manchons longs de $\varnothing 75$ mm à 135 mm et de 3 m entre les manchons de dilatation de $\varnothing 56$ mm, 63 mm et 160 mm.

S'il y a des embranchements avant le manchon de dilatation, ceux-ci doivent être suffisamment longs pour pouvoir absorber les variations de longueur par une jambe de flexion.

4.4.2.2 Jambes de flexion

Dans les coudes, lorsque les colliers sont suffisamment espacés, les variations de longueur peuvent être absorbées par la flexibilité du tracé. La longueur de la jambe (ou du bras) de flexion s'établit à :

$$x = 27 \sqrt{\Delta L \cdot D}$$

Avec : x = longueur de la jambe de flexion (en mm) ;
 ΔL = variation de longueur (en mm) ;
 D = diamètre externe (en mm).

5 Aptitude à l'emploi

5.1 Système d'évacuation

L'évaluation a été réalisée sur la base d'une analyse technique de l'équivalence des performances avec un système d'évacuation en PE conformément à la NBN EN 1519.

Les essais effectués démontrent que le système d'évacuation Geberit Silent-db20 présente l'aptitude à l'emploi pour l'utilisation visée, voir le tableau 4.

Tableau 4 – Aptitude à l'emploi

Essai	Norme d'essai	Critère	Résultat
Étanchéité à l'eau	NBN EN ISO 13254	Pas de fuite	Pas de fuite
Étanchéité à l'air	NBN EN ISO 13255	Pas de fuite	Pas de fuite
Essai cyclique à température accrue	NBN EN ISO 13257	Pas de fuite avant ou après l'essai	Pas de fuite avant ou après l'essai
		Flèche $\leq 0,05 d_e$	Flèche inférieure au critère
Essai d'étanchéité combiné	NBN EN ISO 13259	Pas de fuite	Pas de fuite

5.2 Performances acoustiques

5.2.1 Introduction

Les performances acoustiques du système dépendent fortement de la qualité de l'exécution.

Les conduites d'évacuation doivent être posées correctement (utilisation de colliers à isolation acoustique) et il y a lieu d'utiliser les matériaux d'isolation acoustique appropriés. Outre une exécution correcte, il est très important que le système d'évacuation soit conçu dès le départ de telle manière que les nuisances sonores soient maintenues au niveau le plus faible possible.

La seule manière d'évaluer les performances acoustiques consiste à établir une comparaison entre une configuration d'essai avec un système d'évacuation conventionnel et une configuration d'essai avec le système d'évacuation Geberit Silent-db20. Le § 5.2.2 présente les résultats d'un essai comparatif, réalisé par la firme Geberit NV.

Les performances acoustiques ne tombent pas sous le présent agrément et ne sont pas certifiées non plus.

5.2.2 Mesures relatives aux performances acoustiques

Des mesures comparatives pour une configuration identique, soit avec un système d'évacuation Geberit HDPE, soit avec le système d'évacuation Geberit Silent-db20 décrit ci-dessus, voir la figure 1 :

- Montage avec le système Geberit PE $\varnothing 110$ mm, monté au moyen de colliers Geberit sans isolant acoustique (art. n° 367.821.001) ;
- Montage avec le système Geberit Silent-db20 $\varnothing 110$ mm, monté au moyen de colliers à isolant acoustique (art. n° 310.812.26.1).

Les WC suspendus aux positions A et B font l'objet d'une isolation acoustique, tant par rapport à la conduite d'évacuation qu'aux éléments de construction. Les percements du sol sont isolés au moyen d'une bande d'isolation aux bruits de choc et sont encastrés dans la maçonnerie. La cloison se compose d'un mur en briques d'11,5 cm, revêtu d'un enduit sur une face, à raison de 180 kg/m².

Ces mesures ont été relevées par Geberit, voir la documentation technique de Geberit et sont synthétisées au tableau 5 (résultats des mesures exprimés en dB (A)). Ces mesures sont présentées à titre purement informatif et ne reflètent pas nécessairement l'exécution sur chantier.

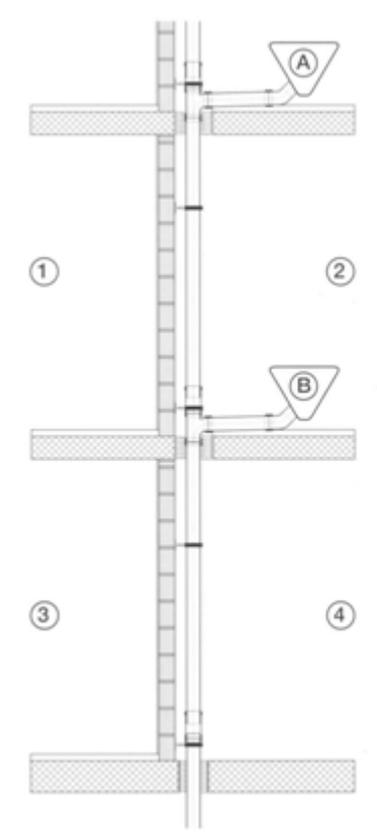


Fig. 1 – Configuration pour la mesure des performances acoustiques

Tableau 5 – Mesures acoustiques

Débit dans la conduite verticale	Local 1		Local 2		Local 3		Local 4	
	PE	Silent-db20	PE	Silent-db20	PE	Silent-db20	PE	Silent-db20
	[dB(A)]	[dB(A)]	[dB(A)]	[dB(A)]	[dB(A)]	[dB(A)]	[dB(A)]	[dB(A)]
30 l/min (0,5 l/s)	22	12	47	40	22	12	47	40
50 l/min (0,8 l/s)	23	15	48	43	23	15	48	48
60 l/min (1 l/s)	24	16	49	44	24	16	49	44
150 l/min (2,5 l/s)	29	18	54	47	29	18	54	47
240 l/min (4 l/s)	31	19	55	48	31	19	55	48
WC-A 6 l	33	19	54	48	28	17	53	49
WC-A 9 l	34	19	55	50	30	19	55	50
WC-B 6 l	34	22	-	-	31	22	53	49
WC-B 9 l	35	24	-	-	32	22	55	50

6 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au système mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du système, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du système. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du système, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 2529) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 6.

Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé "EQUIPEMENT", accordé le 14 juin 2013.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 28 février 2022.

Cet ATG remplace l'ATG 2529, valable du 21/09/2015 au 20/09/2020. Les modifications par rapport aux versions précédentes sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente	
Par rapport à la période de validité du	Modification
21/09/2015 au 20/09/2020	mise à jour des référentiels et corrections rédactionnelles mineures

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général


Benny de Blaere,
Directeur


Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubac.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :



European Organisation for Technical Assessment
www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction
www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations
www.wftao.com